

RÉPUBLIQUE FRANCAISE**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS****SÉANCE DU 16 MARS 2023****DÉPARTEMENT**

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

En exercice 17

Présents 13

Procuration 4

Votants 17

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars à 20h00,

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE,

Maire.

Date de la convocation : 02/03/2023

Date d'affichage de la convocation : 02/03/2023

Date d'affichage de la délibération :

Étaient présents : MM. FOUCHOU-LAPEYRADE, ANDRÉ, NAVARRO, ARRUÉ, CAMUS, FAURÉ, CORTES, JORDAN, MIERE, MOËNNARD, TOUCHEBEUF, NOËL, BACOU.

Ont donné procuration :

Monsieur Benjamin PARIS a donné procuration à Madame Mélissa MIERE,
 Monsieur Francis ROUZAUD a donné procuration à Monsieur Pierre NAVARRO,
 Madame Florence JEULIN-CARREY a donné procuration à Monsieur Didier CORTES,
 Madame Isabelle DICIANNI a donné procuration à Madame Marion ANDRÉ.

Monsieur Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2023-18 Convention d'occupation temporaire du territoire communal à l'association Saint-Orens Apiculture « SOAPI »

Exposé

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le souhait d'encourager le développement de l'activité apicole sur le territoire communal. A cet effet, il souhaite mettre à la disposition de l'Association Saint-Orens Apiculture « SOAPI ».une partie d'un terrain communal afin d'y installer un rucher.

Monsieur le Maire propose de signer une convention avec l'Association Saint-Orens Apiculture « SOAPI », pour une durée de trois ans.

Le projet de convention est annexé à la présente délibération.

Décision

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

DÉCIDE :

de signer une convention avec l'Association Saint-Orens Apiculture « SOAPI », pour une durée de trois ans.

La délibération est adoptée à :

17

VOIX POUR
 ABSTENTION
 VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 17/03/2023

Le secrétaire de séance,
 Didier CORTES

Le Maire,
 Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE


